



Paris, le 5 avril 2018

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Monsieur Jacques Mézard
Ministre de la Cohésion des Territoires

Madame Elisabeth Borne
Ministre chargée des Transports

Objet : Télétravail durant les périodes de grève des transports

Nos réf : JH/JH 18085

Monsieur le Ministre d'Etat,
Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous avons eu à connaître, via les vecteurs de communication institutionnels de vos ministères, la mise en place de consignes particulières liées aux conditions de transports durant les mouvements sociaux en cours.

Nous notons tout d'abord que, loin d'être justifiées par l'intérêt des agents, celles-ci sont motivées par le souci « *d'anticiper le cas où la situation pourrait perturber le fonctionnement des services de nos ministères.* ». Ce qui replace les discours du gouvernement cherchant à opposer usagers et grévistes dans leur contexte réel.

Sur le fond, nous pointons que, là où votre administration cherche en situation normale à limiter drastiquement le recours au télétravail (quotas par services, limitation du nombre de jours télétravaillés, vision extensive des missions non-télétravaillables), elle ouvre ici les vannes au seul motif de la continuité du service, aux frais des agents pour ceux qui ne bénéficient pas d'un ordinateur portable.

La continuité du service est la préoccupation des agents au quotidien. Nous serons très attentifs au respect des droits relatifs aux différents points du dispositif pré-cité. Les circonstances ne sauraient être l'objet d'une remise en cause des droits individuels ou une imputation des absences et retard sur les droits à congés.

Nous constatons par ailleurs qu'aucune consigne n'a été donnée aux chefs de service, en tout cas à notre connaissance, pour apporter toute souplesse dans l'application des modalités horaires (dont l'adaptation des plages fixes), là où nombre des agents de vos ministères rendent des heures supplémentaires non-rémunérées en situation normale.

.../...

.../...

Aussi, nous tenons aujourd'hui à réaffirmer auprès de vous les revendications dont la satisfaction marquerait une réelle attention pour la situation des agents confrontés toute l'année aux problématiques de temps de transports domicile/travail :

- le rétablissement de la modalité de temps de travail sur 4 jours par semaine (régime ayant existé dans les services de l'ancien ministère de l'Environnement avant suppression dogmatique),
- la levée de tout frein au développement du télétravail volontaire, et la prise en charge par l'administration des frais induits-

Veillez recevoir, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Jean Hédou

Copie : Madame la Secrétaire générale du MTES